

**COMMUNE DE DOIZIEUX****PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****JEUDI 23 JANVIER 2025 A 19 h**

Le VINGT-TROIS JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ, à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 17 janvier 2025, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, CORDERO, GRUFFAZ, PLANTIER, BOUVERESSE, CLERJON.

Absents excusés : Mme BERARDO pouvoir à Mme BERNE, M. ARMAND, Mme CHARRIN pouvoir à Mme RIVOLLIER.

Soit ONZE membres présents, TREIZE votants sur QUATORZE en exercice.

Secrétaire de séance : M. Hans ALBERT.

---

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024
- CMR – Approbation Avenant – Année 2025
- Protection Sociale Complémentaire – Mandatement du CDG42 en vue d'une convention de participation pour le risque « santé »
- Attribution des subventions aux associations - Année 2025
- Vote des taux d'imposition – Année 2025
- Inondations – Demande de subvention DSEC et autorisation de signature à Mr le Maire
- Local de la boulangerie – Approbation contrat maîtrise d'œuvre
- Questions diverses

---

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 01-01-2025 examinée le 23/01/2025** – CMR – Approbation Avenant – Année 2025 – Approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 02-01-2025 examinée le 23/01/2025** – Protection Sociale Complémentaire – Mandatement du CDG42 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé – Approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 03-01-2025 examinée le 23/01/2025** – Attribution des subventions aux associations – Année 2025 – Approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 04-01-2024 examinée le 23/01/2025** – Vote des taux d'imposition – Année 2025 – Approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 05-01-2025 examinée le 23/01/2025 – Inondations 2024 – Demande de subvention DSEC (Dotation de Solidarité aux collectivités victimes d'Evènements Climatiques rares) – Approuvée à l'unanimité.**

**Délibération n° 06-01-2025 examinée le 23/01/2025 – Local de la boulangerie – Désignation du maître d'œuvre – Approbation de l'acte d'engagement – Approuvée à l'unanimité.**

---

CMR – Approbation Avenant – Année 2025

Monsieur le Maire informe que chaque année il y a une réactualisation de la tarification des ateliers d'éducation artistique en musique pour l'école « Le Moulinage ». Un avenant au protocole d'accord a été établi pour un montant de 2 170.97 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cet avenant.

Protection Sociale Complémentaire – Mandatement du CDG42 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

Monsieur le Maire expose :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier, les collectivités territoriales auront l'obligation de proposer à leurs agents une protection sociale complémentaire « santé ».

Le CDG42 propose de mener pour le compte des collectivités la procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite s'engager dans la démarche du CDG42, mandate le CDG42 pour mener la procédure de mise en concurrence et prend acte que son adhésion ) cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure, par délibération et après convention avec le CDG42.

Attribution des subventions aux associations – Année 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations qui en font la demande. Cette subvention sera versée sous condition que ces dernières fournissent leur compte de résultat.

Vote des taux d'imposition – Année 2025

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales préalablement au vote du budget primitif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les taux, à savoir :

- Taxe foncière propriété bâti : 26.17 %
- Taxe foncière propriété non bâti : 48.94 %
- Taxe d'habitation : 8.86 %

Inondations 2024 – Demande de subvention DSEC (Dotation de Solidarité aux collectivités victimes d'Evènements Climatiques rares)

Suite aux dégâts des inondations du 17 octobre dernier, plusieurs entreprises ont été contactées afin d'établir les devis de remise en état. Le montant total de ces travaux est estimé à 658 027.45 € HT. Un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de la Préfecture de la Loire au titre de la DSEC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière DSEC et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces dégâts.

Local de la boulangerie – Désignation du maître d'œuvre – Approbation de l'acte d'engagement

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre pour les travaux de l'ancien local de la boulangerie.

L'architecte Sophie COSTA nous a présenté un contrat de maîtrise d'œuvre dont les honoraires s'élèvent à 12.5 % du montant final HT des travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contrat de maîtrise d'œuvre et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relative à ce dossier.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait le compte rendu des différents rendez-vous qui ont eu lieu concernant la gestion du futur théâtre. Il informe qu'il faut prévoir un budget culture dans le prochain budget primitif
- Monsieur le Maire informe que par l'intermédiaire du PNRP, des étudiants recherchent, dans le cadre de leurs études, une commune pour travailler sur la qualification des franges autour des bourgs. Mr ALBERT se charge de prendre contact avec ces derniers.
- Monsieur le Maire informe que la cité du design propose de mettre à disposition « des bancs d'essai ». Les communes intéressées doivent déposer une candidature. Mme MAURICOUT se charge de monter le dossier de candidature.
- Monsieur le Maire rapporte un entretien avec les propriétaires de l'ancienne école. En raison des infiltrations d'eau qui ont eu lieu lors des inondations du 17 octobre dernier, un vide sanitaire a été repéré sous la terrasse à l'étage. Les IPN qui soutiennent la terrasse sont en très mauvais état. Certains endroits de la terrasse présentent des affaissements. Il s'avère que ce vide sanitaire n'a pas été mentionné lors de la vente, car nous n'en avions pas connaissance. Les propriétaires demandent si la commune peut prendre en charge la totalité ou une partie du bureau d'études concernant cette découverte. Après avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande des propriétaires.
- Monsieur le Maire informe que suite à une réunion avec le service voirie de Saint Etienne Métropole, tous les ralentisseurs en dehors des agglomérations sont interdits. Par conséquent, le service voirie de SEM va prendre les mesures nécessaires pour les éliminer.
- Mr le Maire informe qu'un agent a demandé la prime de mobilité durable, vu son mode de déplacement pour se rendre sur son lieu de travail. Des renseignements vont être demandés auprès de l'AMF42. Monsieur le Maire indique que les agents communaux ont accès à 2 vélos électriques pour leur trajet domicile travail.
- Monsieur le Maire demande de programmer une réunion pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Une date est fixé le vendredi 14 février à 8h30.
- Monsieur le Maire propose de fixer la date de la commission finances le mercredi 26 février à 18h et le prochain conseil municipal le mercredi 5 mars à 19h.
- Une élue informe que la médiatrice santé va tenir une permanence à la mairie de La Terrasse sur Dorlay le mercredi matin et donc sera en mairie de Doizieux le mercredi après-midi.
- Une élue informe que l'association Main dans la Main va diffuser le film « Un p'tit truc en plus » à la salle polyvalente le dimanche 16 février. Les réservations se font en mairie, la participation est au chapeau et un goûter sera offert par l'association.
- Une élue informe que la salle polyvalente se dégrade (vol de vaisselle, roues des chariots,...). M. le Maire va refaire le point avec les personnes en charge de l'entretien et de l'état des lieux.
- Une élue informe qu'Irina et Justine (service civique) vont organiser une exposition à la Tour le samedi 8 mars le matin.
- Un élu informe que la commune va participer à la 5<sup>ème</sup> édition de « la nuit est belle », le 11 avril. Il demande aux membres présents de réfléchir pour des animations sur le thème de cette année qui est « la culture de la nuit ».
- Un élu informe que nous avons toujours des retours de parents d'élèves par rapport au problème de la cour de l'école. Des solutions et des devis sont en étude pour remédier au problème de boue.
- Un élu fait savoir que plusieurs devis ont été établis suite aux inondations, en mettant l'accent sur la restauration des massifs devant le commerce multiservices. Il est impératif de prendre une décision rapide pour pouvoir procéder à la plantation dans les délais appropriés.
- Un élu informe que nous sommes en attente de retour de devis pour la remise en état de la clôture de la cour de l'école.
- Une élue demande des renseignements par rapport à l'agrandissement du périmètre du Parc Naturel Régional du Pilat. Mr le Maire informe qu'une réunion publique est programmée le mercredi 5 février à 18h30 à Saint Paul en Jarez.
- Une élue demande des informations sur le dossier de la vidéosurveillance. Mr le Maire nous informe que le dossier de demande de subvention a été déposé. Nous attendons la promesse de financement.
- Une élue signale des trous en formation Rue du Père Dumas suite aux inondations, au gel et dégel.

- Une élue demande ce qu'il va être fait par rapport aux panneaux tagués sur la RM 76 à l'intersection de la Route de Chavanol et la Route du Planil. Mr le Maire fait savoir que les services de Saint Etienne Métropole sont informés de ce problème. En raison du manque de réactivité, les agents techniques vont procéder au retrait des panneaux.
- Une élue fait le compte rendu du rassemblement des services civiques de la Loire qui s'est déroulé sur la commune à la salle des associations et qui a été organisé par nos services civiques (Irina et Justine) ainsi que INSITE.

La séance est levée à 22 h 30.

Monsieur le Maire,  
Jean-Philippe PORCHEROT,



Le secrétaire de séance,  
Hans ALBERT,



Publié le : 6 mai 2025  
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT  
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire